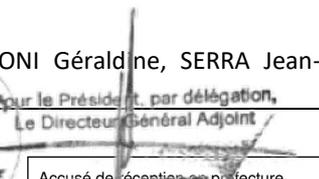


Comité Syndical du 12 décembre 2024

DELIBERATION N° 2024-12-110 Modification du tableau des effectifs

<p>Nombre de membres 105</p>			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 décembre deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été faite par le Président le 5 décembre deux mille vingt-quatre, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
105	9	9	
<p>Présents : LACOMBE Xavier, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.</p>			
<p>Pouvoirs :</p>			
<p>Absents : PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.</p> <p>MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FERRANDI Etienne, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, BONARDI Jean-Paul, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.</p> <p>ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.</p> <p>GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.</p> <p>VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.</p> <p>BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.</p> <p>BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.</p> <p>SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.</p> <p>NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.</p> <p>MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.</p> <p>DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.</p> <p>COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.</p> <p>MAURIZI Pancrace.</p> <p>NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.</p> <p>CICCADA Vincent, LECCIA Pascal.</p> <p>BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent, PERENEY Jean.</p> <p>CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.</p> <p>STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 19/12/2024 et de la publication de l'acte le : 19/12/2024</p>			
			<p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> 
			<p>Accusé de réception en préfecture 02B/2000/0527-2024/213-2024-12-110-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024</p>

Le Président expose,

Les évolutions de l'organisation et des situations individuelles des agents nécessitent les mises à jour du tableau des effectifs suivantes :

Suppressions de postes :

- un poste de rédacteur suite à l'actualisation des moyens du service communication
- un poste d'adjoint technique, le poste créé pour le transfert de la recyclerie d'Aléria ayant été pourvu par mutation interne

Création de poste :

- un poste d'attaché suite à l'actualisation des moyens du service communication
- dans la perspective des avancements de grade 2025 :
 - un poste d'ingénieur hors classe
 - un poste d'ingénieur principal
 - un poste d'agent de maîtrise principal
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16/35°
 - treize postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il est précisé que les emplois vacants devront être pourvus par des agents titulaires et pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels. Dans cette hypothèse, les agents devront justifier d'un niveau d'étude correspondant au niveau de recrutement par concours externe ou d'une expérience dans un emploi comparable. Le niveau de rémunération des agents contractuels sera celui auquel peuvent prétendre les agents titulaires du même grade. Les agents contractuels pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré au Syvadec.

22,46 postes sont actuellement vacants au tableau des effectifs :

- Un poste d'attaché et un poste de technicien en raison de recrutements en cours ;
- Un poste d'ingénieur hors classe afin de permettre la réintégration d'un agent en détachement ;
- Un poste de technicien principal 2^{ème} classe pour la nomination d'un lauréat au concours ;
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre des avancements de grade 2024 ;
- Un poste d'adjoint administratif principal de première classe, un poste d'ingénieur hors classe, un poste d'ingénieur principal, un poste d'agent de maîtrise principal, 1,46 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et 13 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre des avancements de grade 2025.

La modification proposée a été soumise pour avis au Comité Social Territorial du 5 décembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Par conséquent, il est proposé aux membres du comité d'approuver les créations et les suppressions de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs annexé et d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 5 décembre 2024,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20241213-2024-12-110-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024
--

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2025 selon le tableau annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
026-200009827-20241213-2024-12-110-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2024

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/12/2024	ETP Pourvus au 01/12/2024	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet			0
TOTAL (1)	2	2	TOTAL (1)	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe			2
Attaché principal	1	1	Attaché principal			1
Attaché	2	2	Attaché		1	3
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	Rédacteur principal de 1ère classe			0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	Rédacteur principal de 2ème classe			2
Rédacteur	4	3	Rédacteur	1		3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe			1
Adjoint administratif	3	3	Adjoint administratif			3
TOTAL (2)	17	16	TOTAL (2)	1	2	18

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/12/2024	ETP Pourvus au 01/12/2024	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	2	1	Ingénieur hors classe		1	3
Ingénieur principal	4	4	Ingénieur principal		1	5
Ingénieur	8	8	Ingénieur			8
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	2	1	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	9	8	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	9	9	Agent de maîtrise principal		1	10
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise			1
Adjoint technique principal de 1ère classe	19	19	Adjoint technique principal de 1ère classe		1,46	20,46
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	12	Adjoint technique principal de 2ème classe		13	26
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	45	44	Adjoint technique	1		44
TOTAL (3)	113,46	109,46	TOTAL (3)	1	17,46	129,92
TOTAL GENERAL (1+2+3)	132,46	127,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	2	19,46	149,92